

Histoires
ÉDIFIANTES.

I.

—
N° 29.

PARIS,

Au bureau de la propagation
des bons livres,

RUE CASSETTE, N° 20.

—
1835

PROPAGATION GRATUITE ET GÉNÉRALE

DES BONS LIVRES.

Cette Société publie, sous le titre de **TRAITÉS RELIGIEUX CATHOLIQUES**, une série d'opuscules destinés à produire le plus grand bien.

Il paraît, chaque mois, quatre petits Traités : en tout, **QUARANTE-HUIT PAR AN.**

Le prix est de : $\left\{ \begin{array}{l} 2 \text{ fr. } 50 \text{ c. à Paris;} \\ 5 \text{ f. par la poste, dans toute la France.} \\ 3 \text{ f. chez nos correspondans établis} \\ \text{dans presque tous les arrondisse-} \\ \text{mens ou au moins dans chaque} \\ \text{chef-lieu de département.} \end{array} \right.$

On souscrit rue Cassette, n° 20.

02-51

CATALOGUE

DES TRAITÉS PUBLIÉS.

- | | |
|---|--|
| N° 1. L'Almanach de tout le monde.
Prix : 10 c. | des Enfans pour leurs Parens. |
| N° 2. Louis et Joseph. Prix : 15 c. | N° 16. Le Mauvais Livre. |
| N° 3. Théodore, ou Suite de l'inconduite. | N° 17. Alfred, ou l'Enfant sans défauts. |
| N° 4. Pourquoi ne suis-je pas heureux? | N° 18. Bien mal acquis ne profite pas. |
| N° 5. Le Pêcheur au lit de la mort. | N° 19. Aimez vos ennemis. |
| N° 6. Le Dimanche, ou Mon repos. | N° 20. L'Aumône. |
| N° 7. Marc, ou je me confesserai. | N° 21. Le Mariage d'inclination. |
| N° 8. Le plus Malheureux des Pères. | N° 22. Le Mariage d'argent. |
| N° 9. Les Beautés de la Nature. | N° 23. Le Mariage de religion. |
| N° 10. La Patience dans les maux de la vie. | N° 24. Martyre de saint Anastase et de la Légion Thébaine. |
| N° 11. La Prosperité des Méchans. | N° 25. Sainte Philomène, vierge et martyre. |
| N° 12. Aimez-vous les uns les autres.
Traité de la charité chrétienne. | N° 26. Saint Taraqe. |
| N° 13. Mon Avenir. | N° 27. Saint Gordius. |
| N° 14. Maurice, ou l'Enfant méchant. | N° 28. La foi chrétienne aux prises avec la Piété filiale. |
| N° 15. Quelle doit être la tendresse | |

02.197



HISTOIRES

Edifiantes,

OU

**L'amour de la vertu et l'horreur du vice,
inspirés par l'exemple.**

LE MENDIANT.

A la porte principale d'une église de Paris, on remarquait naguère un vieillard, mendiant, fidèle à reprendre tous les jours sa place au seuil de l'enceinte sacrée. Ses manières, son ton, son langage révélaient une éducation bien supérieure à celle qui ordinairement accompagne la misère. Sous ses haillons, portés avec une certaine dignité, brillait un souvenir encore vivant d'un état plus relevé. Aussi, parmi les pauvres habitués de la paroisse, au milieu de cette clientèle délaissée par les populations, que chaque église abrite sous ses ailes, ce mendiant jouissait d'une grande autorité. Jacques était son nom. Sa bonté, son impartialité dans le partage des aumônes, seule bienfaisance du pauvre envers le pauvre,

son zèle à apaiser les querelles, lui avaient acquis une considération méritée. Cependant, pour ses camarades les plus intimes, comme pour les personnes attachées à la paroisse, sa vie et ses malheurs étaient un mystère. Chaque matin, depuis vingt-cinq ans, il venait régulièrement s'asseoir à la même place : on était si accoutumé à le voir, qu'il faisait, en quelque sorte, partie de l'ornement du portail, comme les statuettes de pierre nichées dans l'encadrement gothique ; et aucun des camarades du mendiant ne pouvait raconter la moindre particularité de sa vie. Une seule chose était connue : Jacques ne mettait jamais le pied dans l'église, et il était catholique. Au moment des cérémonies religieuses, alors que les chants pieux faisaient retentir le dôme sacré ; que l'encens, montant au-dessus de l'autel, s'élevait avec les vœux des fidèles vers le ciel ; que la voix grave et mélodieuse de l'orgue soutenait le chœur solennel des chrétiens, le mendiant se sentait entraîné à confondre ses prières avec celles de l'Eglise : d'un œil empressé et satisfait, il contemplait, du dehors, le tableau que présentait la demeure de Dieu. Le reflet étincelant de la lumière à travers les vitraux gothiques, l'ombre des piliers posés depuis des siècles, comme un symbole de l'éternité de la religion, le charme profond attaché à l'aspect sombre et recueilli de l'église : tout frappait le mendiant d'une admiration involontaire. On surprenait quelquefois des larmes couler sur son visage ridé. Un grand malheur, ou un profond remords

semblait alors agiter son âme. Aux premiers temps de l'Église, on l'eût pris pour un grand criminel, condamné à s'exiler de l'assemblée des fidèles, et à passer, ombre silencieuse, au milieu des vivans.

Un ecclésiastique se rendait tous les jours à cette église pour célébrer la messe. Issu d'une des plus anciennes familles de France, possesseur d'une immense fortune, il trouvait sa joie à faire d'abondantes aumônes. Le vieillard mendiant était devenu pour lui l'objet d'une sorte d'affection, et chaque matin l'abbé Paulin de Saint-C** accompagnait de paroles bienveillantes l'aumône devenue une rente quotidienne.

Un jour, Jacques ne parut pas à l'heure accoutumée ; l'abbé Paulin, jaloux de ne pas perdre son aumône, cherche la demeure du mendiant, et trouve le vieillard étendu malade sur un grabat.

Les regards de l'ecclésiastique furent frappés du luxe et de la misère qui éclataient dans l'aménagement de ce réduit. Une magnifique montre en or était suspendue au-dessus du misérable chevet ; deux tableaux, richement encadrés, recouverts d'un crêpe, se délaçaient sur les murs blanchis à la chaux ; un Christ en ivoire, d'un beau travail, était aux pieds du malade ; sur une chaise antique, aux découpures gothiques, et parmi quelques livres usés, gisait un missel avec des agrafes en argent : tout le reste du mobilier annonçait un affreux dénûment.

La présence du prêtre ranima le vieillard, et

avec un accent plein de reconnaissance, celui-ci s'écria : « Monsieur l'abbé, vous daignez donc vous souvenir d'un malheureux ? »

— Mon ami, répond M. Paulin, un prêtre n'oublie que les gens heureux. Je venais savoir si vous aviez besoin de quelque secours.

— Je n'ai plus besoin de rien, répond le mendiant : ma mort est prochaine ; ma conscience seule n'est pas tranquille !

— Votre conscience ? Auriez-vous une grande faute à expier ?

— Un crime, un crime énorme, un crime pour lequel toute ma vie a été une cruelle et inutile expiation ! un crime sans pardon !

— Un crime sans pardon ! il n'en existe pas : la miséricorde divine est plus haute que tous les forfaits de l'homme.

— Mais un criminel, souillé du plus horrible forfait, qu'a-t-il à espérer ? le pardon, il n'en est plus pour moi !

— Il en est un, s'écrie le prêtre saisi d'un vif enthousiasme ; le doute serait un blasphème plus horrible que votre crime même. La religion tend les bras au repentir. Jacques, si votre repentir est sincère, implorez la bonté divine : elle ne vous abandonnera pas. Faites votre confession. »

Aussitôt le prêtre se découvre, et après avoir prononcé les paroles sublimes qui ouvrent au pénitent les portes du ciel, il écoute le mendiant :

« Fils d'un pauvre fermier, honoré de l'affec-

tion d'une famille de haute noblesse dont mon père cultivait une petite terre, je fus accueilli dès mon enfance au château de mes maîtres. Destiné à être valet-de-chambre du fils de la famille, l'éducation qu'on me donna, mes progrès rapides dans l'étude, et la bienveillance de mes maîtres, changèrent mon état : je fus élevé au rang de secrétaire. Ma vingt-cinquième année avait sonné au moment où la révolution éclata ; mon esprit fut aisément séduit à la lecture des journaux de cette époque ; mon ambition se fatigua de ma position précaire. Je conçus le projet d'abandonner pour les camps le château, asile de ma jeunesse. Si j'avais suivi ce premier mouvement, l'ingratitude m'eût épargné le crime ! La fureur des révolutionnaires déborda bientôt en province : redoutant d'être arrêtés dans leur château, mes maîtres congédièrent tous leurs domestiques. Quelques capitaux furent réalisés à la hâte, et, n'emportant de leur riche mobilier que des objets précieux par les souvenirs de famille, ils accoururent à Paris, cherchant un asile dans la foule, et le repos dans l'obscurité de leur domicile. Enfant de la maison, je les suivis. La terreur régnait dans toute sa puissance, et personne n'avait le secret de la retraite de mes maîtres. Inscrits sur la liste des émigrés, la confiscation avait bientôt dévoré leurs biens ; mais peu leur importait, ils étaient tous réunis, tranquilles, inconnus. Animés d'une foi vive dans la Providence, ils attendaient un ciel plus clément. Vaine espérance ! La seule personne en position

de révéler leur demeure et de les arracher à leur asile, eut la lâcheté de les dénoncer : ce dénonciateur, c'est moi.

» Le père, la mère, quatre filles, anges parés de leur beauté et de leur innocence, un jeune enfant de dix ans, furent jetés ensemble dans un cachot et livrés aux horreurs de la captivité. Leur procès fut instruit. Les prétextes les plus futiles suffisaient alors pour envoyer l'innocent à la mort ; cependant, l'accusateur public avait peine à trouver un motif de poursuite contre cette noble et belle famille : un homme se rencontra initié aux confidences du foyer domestique, dépositaire des pensées les plus intimes de la maison ; il incrimina les circonstances les plus simples de leur vie, et inventa le crime frivole de conspiration. Ce calomniateur, ce faux témoin, c'est moi.

» L'arrêt fatal fut prononcé. La sentence de mort pesa sur toute la famille ; le jeune fils fut seul épargné. Malheureux orphelin destiné à pleurer toute sa famille et à maudire leur assassin, s'il l'avait jamais connu !

» Résignée et se consolant par ses vertus, cette famille infortunée attendait la mort dans les prisons. Un oubli se glissa dans l'ordre des exécutions. Le jour marqué pour elle fut dépassé, et si personne n'avait été intéressé à se saisir de ces innocens comme d'une proie, leur vie échappait à l'échafaud : on était à la veille du 9 thermidor. Un homme impatient de s'enrichir de quelques dépouilles se rendit au tribunal révolutionnaire,

fit rectifier cette erreur ; son zèle fut décoré d'un diplôme de civisme. L'ordre d'exécution fut délivré sur-le-champ, et le soir même, la justice affreuse de ces temps suivit son cours. Ce révélateur empressé, c'est moi.

» Au déclin du jour, à la clarté des flambeaux, la charrette fatale traina à la mort cette noble famille. Le père, le front chargé d'une douleur profonde, cachait dans ses bras ses deux plus jeunes filles ; la mère, femme forte et chrétienne, pressait sur sa poitrine ses deux filles aînées : et tous, confondant leur souvenir, leurs espérances, répétaient les prières des morts. Jamais le nom de leur assassin ne sortit de leur bouche. Comme il était tard, l'exécuteur des hautes-œuvres, las de son travail, avait confié à un valet cette tardive exécution. Peu accoutumé à l'horrible manœuvre, le valet, en cheminant, implora l'assistance d'un passant. Un homme de bonne volonté se prêta à l'aider dans son ignoble ministère. Ce passant, c'est moi.

» Le prix de tant de crimes fut une somme de trois mille francs en or, et les objets précieux déposés encore ici autour de moi, témoins irrécusables de mon forfait.

» Après ce crime, je voulus m'étourdir dans la débauche : l'or, fruit de mon infâme conduite, fut à peine dépensé que le remords s'empara de moi. Nul projet, nulle entreprise, nul travail ne furent couronnés de succès. Je devins pauvre et infirme. La charité me dota d'une place privilégiée à la porte de l'église où j'ai passé tant

d'années ! Le souvenir de mon crime était si vif, si poignant, que, désespérant de la bonté divine, jamais je n'osai implorer les consolations de la religion ni entrer dans l'église. Les aumônes, les vôtres surtout, monsieur l'abbé, m'aidèrent à économiser la somme volée à mes anciens maîtres ; la voilà. Les objets de luxe que vous remarquez dans ma chambre, cette montre, ce Christ, ce livre, ces portraits voilés étaient le mobilier enlevé à mes victimes. Oh ! qu'il a été long et profond mon repentir ; mais qu'il a été impuissant ! Monsieur l'abbé, croyez-vous que je puisse espérer le pardon de Dieu ?

— Mon fils, répond l'abbé, votre crime est sans doute épouvantable : les circonstances en sont atroces. Les orphelins, privés de leurs pères par la révolution, comprennent mieux que personne de quelle douleur furent abreuvées vos victimes ! Une vie entière, passée dans les larmes n'est pas trop pour l'expiation d'un tel forfait. Cependant les trésors de la miséricorde divine sont immenses. Grâce à votre repentir, plein de confiance dans l'inépuisable bonté de Dieu, je crois pouvoir vous assurer votre pardon. »

Dès-lors le prêtre se lève. Le mendiant, comme animé d'une vie nouvelle, descend de son lit et se met à genoux. M. l'abbé Paulin de Saint-C*** allait prononcer les paroles puissantes qui lient ou délient les fautes de l'homme, lorsque le mendiant s'écrie : « Mon père, attendez, avant de recevoir mon pardon, que je me débarrasse

du fruit de mon crime; prenez ces objets, vendez-les, distribuez le prix aux pauvres. » Dans ses mouvemens précipités, le mendiant arrache le crêpe qui couvrait les deux portraits. « Voilà, dit-il, voilà l'image auguste de mes maîtres. »

A cette vue, l'abbé Paulin de Saint-C*** laisse échapper ces mots : « Mon père ! ma mère ! »

Aussitôt le souvenir de cette horrible catastrophe, la présence de l'assassin, la vue de ces objets empreints d'un charme déchirant, saisissent l'âme du prêtre ; et, cédant à une défaillance involontaire, il se laisse tomber sur une chaise. La tête appuyée dans ses mains, il verse des larmes abondantes : une blessure profonde venait encore saigner dans son cœur.

Le mendiant altéré, n'osant lever ses regards sur le fils de ses maîtres, sur le juge terrible et irrité qui lui devait sa colère plutôt que le pardon, se roulait à ses pieds, les arrosait de pleurs, et répétait d'une voix désespérée : « Mon maître ! mon maître ! »

Le prêtre s'efforçait, sans le regarder, de comprimer sa douleur.

Le mendiant s'écrie : « Oui, je suis un assassin, un monstre, un infâme ! Monsieur l'abbé, disposez de ma vie : que dois-je faire pour vous venger ? »

— Me venger, répond le prêtre rendu à lui-même par ces paroles, me venger, malheureux !!!

— N'avais-je donc pas raison de dire que mon crime était au-dessus du pardon ! je le savais bien, que la religion elle-même me repousserait. Le repentir n'est rien pour un criminel de

mon espèce : plus de pardon, n'est-ce pas ? plus de pardon ! »

Ces dernières paroles, prononcées avec un accent terrible, rappellent dans l'âme de l'ecclésiastique sa mission et ses devoirs. La lutte entre la douleur filiale et l'exercice du pouvoir sacré, cesse aussitôt. La faiblesse humaine avait réclamé un instant les larmes du fils attristé ; la religion relève l'âme forte du prêtre. L'ecclésiastique se saisit du Christ, héritage paternel, tombé aux mains de ce malheureux, et le présentant au mendiant, il dit d'une voix forte et émue :

« Chrétien, votre repentir est-il sincère ? »

— Oui.

— Votre crime est-il l'objet d'une horreur profonde ?

— Oui.

— Dieu, immolé sur cette croix par les hommes, vous accorde votre pardon ; achevez votre confession. »

Alors le prêtre, une main levée sur le mendiant, tenant dans l'autre le signe de notre rédemption, fait descendre la clémence divine sur l'assassin de toute sa famille.

La face tournée contre terre, le mendiant demeure immobile aux pieds de l'ecclésiastique. Celui-ci lui tend la main pour le relever : il n'était plus !

Jacques Eveillon, grand-vicaire d'Angers, avait une grande charité pour les pauvres. Comme on lui reprochait un jour de n'avoir point de tapis-

series : « Quand, en hiver, j'entre dans ma maison, répondit-il, les murs ne me disent pas qu'il fait froid ; mais les pauvres, qui se trouvent à ma porte tout tremblans, me disent qu'ils ont besoin de vêtemens. »

HISTOIRE RAPPORTÉE PAR SAINT AUGUSTIN.

Dix enfans, assez distingués par leur naissance, dont sept étaient garçons et trois filles, vivaient à Césarée de Cappadoce, leur patrie, avec leur mère qui était veuve, lorsqu'il arriva que l'aîné des frères accabla d'injures atroces celle qui lui avait donné le jour, et alla même jusqu'à porter la main sur elle et la frappa. Tous les autres enfans, qui étaient alors présens, souffrirent que leur frère traitât ainsi leur mère, au lieu de le reprendre et de l'arrêter. Cette femme, outrée des mauvais traitemens qu'on lui faisait éprouver, alla, dès le grand matin, aux fonts baptismaux, où, prosternée contre terre, elle pria Dieu que ces enfans fussent un exemple de terreur à toute la terre, et qu'ils la parcourussent errans et vagabonds, éloignés de leur patrie.

Aussitôt cette mère fut exaucée, et tous ces enfans furent punis de Dieu par un tremblement horrible de tous leurs membres ; en sorte qu'ayant honte de paraître en cet état effroyable, en présence de leurs compatriotes, ils parcoururent chacun différens pays dans presque tout l'empire romain. Deux de ces enfans, dit saint Au-

gustin, sont venus à Hippone où nous étions; l'un s'appelait Paul, et l'autre, qui était sa sœur, se nommait Pallade. Ils vinrent en cette ville environ quinze jours avant Pâques, et ils allaient tous les jours à l'église où ils priaient devant la chapelle de saint Étienne, afin qu'il plût à Dieu de leur faire miséricorde et de les rétablir en leur premier état.

Le jour de Pâques, le peuple étant assemblé en foule dans l'église, comme le jeune homme faisait sa prière, il tomba tout-à-coup à terre comme s'il eût été endormi, sans trembler néanmoins de la manière qu'il le faisait ordinairement pendant le temps même de son sommeil. Tous ceux qui étaient présents en furent surpris. Ils le furent bien davantage lorsque le jeune homme venant à se relever, son tremblement le quitta tout-à-fait, et il se trouva parfaitement guéri. A la vue de ce miracle, tout le peuple fit retentir l'église de louanges et d'actions de grâces qu'il rendait à Dieu. Ce jeune homme dina avec nous, dit saint Augustin, et nous raconta exactement toute son histoire, et comment Dieu l'avait puni avec ses frères et ses sœurs pour avoir manqué à ce qu'ils devaient à leur mère. Le mardi de Pâques, continue le saint docteur, je fis monter le frère et la sœur à la tribune, afin que tout le peuple vit l'un et l'autre pendant qu'on lisait le mémoire de leur aventure. Tout le monde fut témoin que le frère était debout sans éprouver aucun tremblement, et que la sœur tremblait de tous ses membres. Mais

elle ne fut pas plus tôt descendue, qu'elle alla prier devant la chapelle de saint Étienne, premier martyr. Elle tomba subitement, comme son frère, dans une espèce de sommeil, et se releva comme lui parfaitement guérie: Toute l'église retentit sur-le-champ de cris de joie et d'admiration; on fit remonter cette fille à la tribune, et tous ne cessèrent de louer Dieu de ce qu'il l'avait rétablie dans le même état que son frère.

Saint Augustin fit, à l'occasion de ce fait mémorable, une instruction pastorale à son peuple. Que les enfans, dit-il, apprennent par cet exemple à rendre à leurs pères et mères l'honneur et le respect qui leur sont dûs, et que les pères et mères appréhendent de se mettre en colère, parce qu'il est écrit « que la bénédiction du père affermit la maison des enfans, et que la malédiction de la mère la détruit jusqu'aux fondemens. »

PIÉTÉ ADMIRABLE DE TROIS ENFANS ENVERS LEUR MÈRE.

On ne saurait assez louer la piété admirable de trois frères Japonais à l'égard de leur mère. Ces trois frères, qui étaient dans l'indigence travaillaient jour et nuit pour nourrir et soulager leur pauvre mère; mais comme, malgré leur travail assidu, ils ne gagnaient pas assez pour subvenir à tout, ils prirent entre eux une résolution bien étrange. On avait publié dans le

Japon, de la part de l'empereur, que celui qui pourrait saisir un voleur et le mettre entre les mains de la justice, toucherait une grosse somme d'argent pour récompense. Ils convinrent entre eux qu'un d'eux passerait pour le voleur, et que les autres le mèneraient lié au magistrat, pour recevoir la somme promise. Ils tirèrent au sort qui serait la victime de la charité maternelle; le sort tomba sur le plus jeune, qui se laissa lier et mener au juge, devant lequel il avoua qu'il était voleur. Aussitôt il fut mis en prison, et les deux frères touchèrent la somme promise.

Avant de partir, ils voulurent encore voir le voleur : c'était pour prendre en secret congé de leur frère; ils s'embrassèrent tendrement par trois fois, et versèrent beaucoup de larmes en se séparant. Le juge, qui, par hasard, était en un lieu d'où il pouvait voir ce qui se passait, ne pouvant comprendre comment un criminel témoignait tant d'amitié à ceux qui l'avaient mis entre les mains de la justice, fit surseoir à l'exécution, et ordonna à l'un de ses sergens de suivre ces jeunes hommes, et de remarquer le lieu où ils se retireraient. Lorsqu'ils furent arrivés à la maison, ils racontèrent à leur mère ce qui s'était passé. La pauvre mère, entendant dire que son fils était prisonnier, se mit à pleurer et à jeter des cris lamentables, disant qu'elle était résolue de mourir de faim plutôt que de vivre aux dépens de la vie de son fils. « Allez, leur dit-elle, enfans trop charitables, mais frères dé-

naturés, remportez l'argent que vous avez reçu, et ramenez-moi mon fils, s'il est encore en vie; s'il est mort, ne songez plus à me nourrir, mais à me préparer un cercueil, car je ne veux plus vivre après lui. »

L'homme qui les avait suivis par l'ordre du juge, entendant ce discours, courut aussitôt à son maître et lui raconta tout. Le juge fait venir le prisonnier, l'interroge, le menace et l'oblige de lui dire ce qui s'était passé. L'enfant ayant tout déclaré, le juge étonné va en faire le rapport à l'empereur, qui fut si touché de cette action héroïque, qu'il voulut voir les trois frères. Lorsqu'ils furent en sa présence, il les loua de leur piété, et assigna au plus jeune, qui s'était dévoué à la mort, quinze cents écus de rente, et cinq cents à chacun de ses frères.

C'est ainsi que la Providence divine veille toujours sur la conduite des hommes, et que la piété des enfans envers leurs parens est souvent comblée, dès cette vie, de grâces et de bénédictions temporelles.

LA PETITE FILLE INCONSOLABLE DE LA MORT DE
SA MÈRE.

En 1796, une petite fille de Paris, âgée de huit ans au plus, se rendait tous les matins sur la place de la Révolution pour y pleurer sa mère : elle prenait la précaution de ne point se laisser voir. Enfin, des femmes qui étalent des paniers

de fruits dans les environs la remarquent. Interrogée sur le motif de ses larmes : « Ma bonne maman, que j'aimais tant, répond-elle, est morte dans cet endroit; oh! ne dites point, je vous en prie, que vous m'avez vue pleurer : cela ferait peut-être aussi mourir mes frères et mes sœurs. » Après ces paroles qui attendrissent toutes les personnes que la curiosité a rassemblées autour d'elle, elle s'esquive et ne reparait plus. Cette jeune victime de la piété filiale mourut de langueur au bout de six semaines!!!....

ACTION HÉROÏQUE D'UN ENFANT DE DIX ANS.

Un créole de Saint-Domingue, dont tout le crime était d'être riche, se trouva compris dans une liste de proscription. Lorsqu'il fut arraché du sein de sa famille, sa fille, âgée d'environ dix ans, s'obstina décidément à le suivre, résolue de partager sa destinée. Placé un des premiers parmi les victimes qu'on allait immoler, déjà rendu au lieu du supplice, les yeux bandés et les mains liées, les satellites de la mort ajustaient leurs armes meurtrières; mais, ô surprise!.... ô bonheur!.... une petite fille accourt, en s'écriant : « Mon père! ô mon père!.... » Vainement on veut l'éloigner; on la menace; rien ne l'intimide; elle s'élançait vers son père, elle s'attachait à son corps, qu'elle serre étroitement de ses petits bras, et n'attend plus que le moment de périr avec lui. « O ma fille! chère en-

fant, unique et doux espoir de ta mère éplorée, lui dit son père, tremblant et fondant en larmes, retire-toi, je t'en conjure, je te l'ordonne !....— O mon père, lui répondit-elle, laissez-moi : nous mourrons ensemble... » Le commandant du massacre (sans doute qu'il était père aussi) allègue un prétexte spécieux pour soustraire le créole au supplice ; on le reconduit en prison avec son enfant. Bientôt les affaires changent de face, tous deux sont élargis ; et depuis, l'heureux père ne cessa de raconter, avec le plus vif attendrissement, l'action héroïque de sa petite fille.

BEAU TRAIT D'AMOUR FILIAL.

M. Delleglaie était transporté d'un cachot de Lyon à Paris. Sa fille ne l'avait pas quitté. Elle demanda au conducteur d'être admise dans la même voiture ; elle ne put l'obtenir. Mais l'amour filial connaît-il des obstacles ? Quoiqu'elle fût d'une constitution très-faible, elle fit le chemin à pied, et suivit, pendant plus de cent lieues, le chariot dans lequel son père était traîné. Elle ne s'en éloignait que pour aller dans chaque ville lui préparer des alimens, et le soir, mendier une couverture qui facilitât son sommeil, dans les différens cachots qui l'attendaient.

Elle ne cessa pas un moment de l'accompagner et de veiller à tous ses besoins, jusqu'à ce que son père fût arrivé à Paris, et que l'on défendit à sa fille de lui donner ses soins. Habi-

tuée à fléchir les bourreaux, elle ne désespéra pas de désarmer les persécuteurs, et après trois mois de sollicitations et de prières, elle obtint la liberté de l'auteur de ses jours.

**EXEMPLE BIEN CAPABLE DE NOUS INSPIRER LA
FIDÉLITÉ A NOS BONNES RÉOLUTIONS.**

En l'année 1603, un homme plongé dans toutes sortes de vices priait devant une image de la sainte Vierge, dans l'église de Saint-Laurent, à Valladolid. Dans un moment de ferveur et d'indignation contre sa criminelle vie, il se laissa emporter à prononcer contre lui-même cette imprécation : « Ma très-sainte mère, si je tombe encore dans un tel péché, je veux mourir de la main du bourreau. » Hélas ! il eut la lâcheté d'y tomber, manquant ainsi à la promesse solennelle qu'il avait faite à la Reine des cieux. Quelque temps après (chose singulière, et qui n'admirerait ici les secrets jugemens de Dieu et les ressorts de sa providence !) un meurtre est commis ; celui dont nous parlons est accusé d'en être l'auteur : quoiqu'il fût innocent, toutes les apparences se trouvent contre lui ; il paraît convaincu. On le condamne à mort ; un religieux est appelé pour l'aider à bien mourir ; et comme ce père connaissait son innocence, il lui conseille d'interjeter appel, de demander la confrontation des témoins, pour faire voir l'erreur de ce premier jugement, et il lui garantit un

succès infaillible. « Non, mon père, répondit le condamné, permettez-moi de n'en rien faire; c'est Dieu qui m'a condamné par l'organe des hommes, le juge se trompe, mais Dieu ne se trompe pas; et j'ai cent fois mérité la mort par mes péchés, surtout par mon indigne lâcheté à l'égard de la très-sainte Vierge. Aussi, j'aime mieux mourir pour satisfaire à la justice divine. Si j'échappe de cette affaire, mes méchantes habitudes me retrouveront. » Il persista dans cette généreuse résolution, et mourut avec les plus beaux sentimens de piété, content de réparer son infidélité par cette héroïque persévérance.

SAINT LOUIS, ROI DE FRANCE.

Louis IX, prisonnier avec son armée, impatient de voir la fin de sa captivité, signe un traité de paix : on lui demande d'en jurer l'observation; mais on lui propose une formule de serment dont les expressions offensent sa piété. Il rejette cette formule; le vainqueur insiste et menace; le prince résiste; on le charge de fers, on prépare des brasiers ardents; sa résistance est inébranlable. Tant de fermeté attire enfin la vénération de ses ennemis; ils crurent qu'ils n'avaient plus à soupçonner la fidélité des engagemens de celui dont la conscience ne pouvait être ébranlée par la crainte d'un supplice affreux.

LA MORT PRÉFÉRÉE AU SERMENT INJUSTE ET AU
MENSONGE.

Tandis que, pour obéir au décret de déportation, M. Pinnerot, curé de Chalange, diocèse de Séez; son neveu, vicaire dans le même diocèse; M. Loiseau, vicaire de Saint-Paterne, diocèse du Mans, et M. Lelièvre, prêtre de Saint-Pierre-de-Mont-Sort d'Alençon, se rendaient tranquillement au Havre, la sentinelle les arrêta et leur demanda leurs passeports. On y lut qu'ils étaient prêtres. On leur proposa le serment; ils répondirent : *C'est pour avoir refusé de faire ce serment exécrable et impie que nous obéissons à la loi de la déportation.* La populace abusée cria : *Ce sont des prêtres réfractaires!* et commença par assommer les deux premiers. MM. Loiseau et Lelièvre sont trainés sur le bord de la rivière. Là, on les somme encore de prêter serment; ils continuent à répondre : *Notre conscience nous le défend.* On les jette dans la rivière; ils reviennent sur l'eau. On leur crie : *Jurez donc, malheureux, on va vous retirer!* Du milieu des flots et à demi noyés : *Non, nous ne pouvons pas, nous ne jurons pas,* s'écrièrent-ils tous deux. On les replonge, on les retire : *Jurez donc, malheureux!* Mourans et respirant à peine : *Nous ne jurons pas,* répondent-ils encore. A la vue de cette constance invincible, un dépit furieux s'empare du cœur des assistans; ils s'arment de fourches, les appliquent sur le cou des confesseurs, les replongent et les retiennent dans l'eau jus-

qu'à ce qu'ils expirent. — Je ne sais si dans l'histoire des martyrs on trouverait un exemple où il y eût autant de rage du côté des bourreaux, et plus de constance du côté des confesseurs.

AUTRE EXEMPLE.

M. l'abbé Novi, vicaire d'Anjac, âgé de vingt-huit ans, ayant été conduit sur la place publique de la ville des Vans, où l'on venait d'exécuter huit prêtres non assermentés, les assassins font appeler son père, et lui disent, auprès des huit cadavres étendus, que le sort de son fils dépend de ses conseils et de son autorité sur lui; que ce fils mourra comme les autres, s'il persiste à refuser le serment; qu'il vivra si son père vient à bout de le faire jurer. Ce père infortuné, incertain, hésitant entre la nature et la religion, vaincu par la tendresse, se jette au cou de son fils; bien plus par ses larmes et ses sanglots que par ses discours, il le presse, il insiste: « Mon » fils, lui dit-il, conserve-moi la vie en conservant la tienne. — Je ferai mieux, mon père, » je mourrai digne de vous et digne de mon Dieu. » Vous m'avez élevé dans la religion catholique; » j'ai le bonheur d'en être prêtre; je la connais, » mon père; il sera plus doux pour vous d'avoir » un fils martyr, qu'un enfant apostat. » Le père ne sait plus à quelle impression se livrer; il embrasse encore ce héros, il l'arrose encore de ses larmes.... *Mon fils!*.... Il ne peut rien ajouter. Les bourreaux le lui arrachent; il le voit tendre le cou; ses cris ont ralenti, détourné

à demi la hache des assassins. Deux coups mal assurés l'ont à peine étendu par terre, que les brigands semblent enfin vouloir le laisser. Son bréviaire lui était échappé, il le reprend tranquillement, présente encore sa tête, et reçoit, d'un nouveau coup de hache, la consommation et la couronne du martyre.

AUTRE EXEMPLE.

L'un des plus beaux traits de nos livres saints, c'est celui où ils représentent Eléazar, vieillard encore plus vénérable par ses vertus que par son âge, préférant généreusement la mort à l'infraction de la loi, et aimant mieux se livrer aux supplices que d'employer la feinte pour y échapper. Mais quoiqu'on ne puisse assez admirer cet exemple de droiture et de fermeté, j'ose dire qu'il n'y a rien de plus admirable que celui qu'a donné pendant la révolution M. Paquot, curé du diocèse de Reims, qui, par l'nombre de ses années, était le doyen de la chrétienté, et que la sainteté de sa vie, généralement reconnue, avait fait surnommer le *saint Prêtre*. Il demandait à Dieu de terminer sa carrière par l'effusion de son sang pour la foi; son Dieu lui avait dit sans doute qu'il allait l'exaucer. Entrés subitement dans son oratoire, les brigands le trouvent à genoux, terminant les prières des agonisants. Il se livre à eux comme un disciple de Jésus-Christ à ses bourreaux; il traverse, sous leur escorte, les rues de la ville, entouré de leurs sanguinaires acclamations, et récitant paisible-

ment les Psaumes de David. Arrivé sur le seuil de la maison commune, il allait recevoir le coup de la mort; le maire, croyant avoir trouvé le moyen de l'y soustraire, s'avance en criant aux brigands : « Qu'allez-vous faire ? ce vieillard » n'est pas digne de votre colère; c'est un homme » qui est fou, qui a perdu la tête, à qui le fanatisme renverse les idées. — Non, monsieur, » dit le doyen vénérable, en entendant ces mots, » je ne suis ni fou ni fanatique; je vous prie de » croire que jamais je n'ai eu la tête plus libre » ni l'esprit plus présent. Ces messieurs me demandent un serment décrété par l'Assemblée » nationale: je connais ce serment; il est impie, » subversif de la religion. Ces messieurs me proposent le choix entre le serment et la mort. » Je déteste ce serment et je choisis la mort. Il » me semble, monsieur, que c'est là vous avoir » assez démontré que j'ai l'esprit présent, et » que je sais ce que je fais. » Ce magistrat, anéanti par cette réponse sublime, est forcé de l'abandonner aux assassins. M. Paquot fait signe de la main, et ils s'arrêtent. « Quel est celui » d'entre vous, leur demanda-t-il, qui me donnera le coup de la mort ? — C'est moi, répond » un des brigands. — Ah! reprend M. Paquot, permettez que je vous embrasse, et que » je vous témoigne ma reconnaissance pour le » bonheur que vous allez me procurer. » Il l'embrasse en effet comme le plus cher de ses bienfaiteurs, et il ajoute : « Permettez à présent que » je me mette dans la posture convenable pour

» offrir à Dieu mon sacrifice. » L'assassin suspend sa hache. M. Paquot, à genoux, demande hautement pardon à Dieu, pour lui et pour ses bourreaux. Le scélérat qu'il avait embrassé porte le premier coup; le saint prêtre tombe; le reste des bourreaux, à l'envi, percent et hachent son cadavre avec leurs baïonnettes et leurs sabres, montrant par leur barbarie ce que peut la rage de l'impiété, comme M. Paquot avait montré par son courage et par sa douceur ce que peut l'héroïsme de la vertu, soutenu par la religion.

HISTOIRE DU P. FIRMIN.

Un saint religieux de l'ordre des Carmes, nommé le P. Firmin, se distingua dans sa jeunesse par une grande piété, et surtout par une tendre dévotion envers la Mère de Dieu; c'est à sa puissante protection qu'il se crut redevable de sa vocation et du bonheur qu'il eut de mourir pour le nom de Jésus-Christ.

Il était né à Amiens, de parens vertueux, mais peu favorisés des biens de la fortune. A peine sorti de l'enfance, la prière faisait ses délices; il aurait voulu pouvoir y consacrer la plus grande partie de son temps; mais la nécessité de pourvoir à sa propre subsistance et à celle de sa famille ne lui permettait pas de suivre son attrait. A l'imitation des anciens solitaires, il joignait à ses occupations manuelles le chant des Psaumes et de fréquentes élévations du cœur vers Dieu; tous les jours il assistait au saint sacrifice de la messe, et il était si fidèle à cette pieuse pratique

dont il s'était fait un devoir, qu'il eût mieux aimé prendre sur son sommeil que d'y manquer. Le jeune Firmin avait adopté l'église des Carmes pour le lieu de ses dévotions particulières. Ces religieux voient avec admiration sa conduite édifiante, sa ferveur soutenue pendant plusieurs années. Le supérieur, qui en était le témoin habituel, souhaita enrichir son ordre d'un trésor si précieux; il lui ouvrit donc l'entrée de sa maison, et lui facilita les moyens de faire ses études. Quoiqu'il les eût commencées fort tard, il y fit des progrès assez rapides pour être, après quelques années, promu au sacerdoce. Ses études n'avaient point ralenti sa ferveur, et l'auguste caractère dont il était revêtu n'avait fait qu'accroître sa confiance en la Reine des anges, qui est honorée d'un culte spécial dans l'ordre des Carmes.

Cependant la révolution commençait ses scandales et ses fureurs. Déjà l'impiété avait ouvert les cloîtres; mais tandis que quelques apostats se félicitaient de cette liberté, le P. Firmin ne s'arrachait qu'avec la plus vive douleur de l'asile de la piété, et il fut le dernier à quitter l'habit de son ordre. Bientôt le feu de la persécution s'alluma de toutes parts; le zélé ministre du Seigneur continua néanmoins à se livrer à toute l'ardeur de sa charité: les veilles, les fatigues, les périls ne sont rien pour lui, il vole partout où l'appelle le salut des âmes. Amiens fut d'abord le théâtre de ses travaux apostoliques; mais l'exercice de son ministère devenant de

jour en jour plus difficile, il se mit à parcourir les campagnes, consacrant les nuits aux fonctions saintes de l'apostolat. Partout où l'on savait que l'homme de Dieu devait s'arrêter, de pieux fidèles s'y rendaient en foule : il les confessait, leur distribuait le pain de vie, et les renvoyait consolés et fortifiés. Pour lui, après avoir pris un peu de repos, il se dirigeait vers un autre lieu pour y continuer les mêmes œuvres de zèle et de charité. Il y avait environ un an que le P. Firmin menait cette vie, si digne d'un apôtre de Jésus-Christ, errant, fugitif, réduit souvent à se cacher au milieu des bois, lorsqu'il fut arrêté à peu de distance d'Amiens, et conduit dans les prisons de cette ville. Il y trouva plusieurs prêtres qui étaient comme lui confesseurs de la foi, et leur dit : « Nous avons souvent, mes chers confrères, immolé la sainte victime, c'est à nous maintenant d'être immolés. » Les juges devant lesquels il comparut n'étaient point de ces hommes sanguinaires dont la France était alors remplie. Ils auraient voulu le sauver ; ils se gardèrent bien de lui proposer le serment qu'exigeait la loi, sachant trop bien ce qu'il leur aurait répondu. Le président, pour lui faciliter le moyen d'échapper au danger, lui fit entendre qu'il n'avait qu'à déclarer qu'il ignorait les décrets portés contre les prêtres insermentés. Quelle épreuve ! il s'agit de la vie ; le prisonnier peut éviter le supplice par une dissimulation ; il n'a qu'à user du subterfuge qu'on lui présente ; il lui suffit de dire, qu'isolé au milieu des cam-

pagnes, dans une vie errante, il lui a été impossible d'avoir connaissance des décrets auxquels il ne s'était pas conformé. L'accusé refuse, sans hésiter, de conserver la vie par un léger mensonge; il répond avec une modeste assurance qu'il peut mourir, mais qu'il ne peut trahir la vérité. L'arrêt de mort fut prononcé, et le serviteur de Dieu alla recevoir la couronne que méritait sa foi.

LE VERTUEUX DOMESTIQUE.

Un ancien chevalier de Saint-Louis, réduit à la misère la plus extrême, choisit Paris pour sa retraite, comme un séjour plus propre à cacher à tous les yeux son nom, son indigence et ses malheurs. Il se loge dans un grenier, n'ayant pour tout mobilier qu'une botte de paille; pour habit, que quelques tristes lambeaux de son ancien uniforme; pour société, pour compagnie, que dirai-je enfin? pour ami, qu'un vieux domestique qui lui était attaché depuis longtemps.

Un jour, ce militaire dit, les larmes aux yeux, au seul témoin de sa douleur, au seul confident de ses peines : « Mon ami, tu vois ma misère ;
» tu la partages depuis long-temps ; éloigne-toi
» pour jamais du plus infortuné des hommes ; va
» chercher une condition plus heureuse ; il me
» restera encore les regrets de ne pouvoir ré-
» compenser tes services. Va, fuis ton malheu-
» reux maître.... — Ah ! mon cher maître, s'écria
» ce fidèle serviteur, fondant en larmes et se je-

» tant à ses pieds, me croyez-vous assez lâche
» pour vous abandonner dans l'adversité, lorsque
» j'ai éprouvé vos bienfaits dans votre ancienne
» prospérité! Non, je ne vous quitterai point;
» mon industrie, mon zèle et mon inviolable at-
» tachment me fourniront des ressources pour
» soulager notre commune indigence. »

Qui pourrait peindre l'admiration et l'attendrissement de ce maître affligé? Il embrasse tendrement ce serviteur généreux, et lui dit :
« Le ciel n'a point encore épuisé sur moi tous les
» traits de son indignation ; puisse-t-il te récom-
» penser de si nobles sentimens ! »

Ce domestique, plein de joie et de confiance, eut recours aux moyens que son zèle et son affection lui suggérèrent. Il apportait tous les jours ce qu'il avait reçu des charités publiques ; et il n'était jamais plus satisfait que lorsqu'il pouvait acheter un peu de vin pour son cher maître : « Bénissons la Providence, disait-il en rentrant, elle nous a favorisés aujourd'hui. » Il tâchait d'adoucir, par le récit de ce qu'il avait appris de plus curieux, la situation pénible et douloureuse de son maître. Mais un jour.... jour fatal!... ce vertueux domestique fut arrêté par la police. Sa vigueur, sa bonne constitution, le firent regarder comme un de ces gens oisifs, livrés à toutes sortes de vices, à charge à l'Etat et à la société. On le présenta au lieutenant-général de police ; ce magistrat l'interrogea. Le domestique, sans se déconcerter, lui répond avec cette mâle et noble assurance qu'inspire

une conscience irréprochable ; il lui demande comme une grâce de vouloir bien l'entendre en particulier, ayant un secret important à lui communiquer. Le magistrat y consent.

« Je ne doute point, lui dit ce brave jeune » homme, que vous ne m'accordiez votre protec- » tion, lorsque je vous aurai fait part du motif de » ma conduite. » Il l'instruisit alors de tout ce qui se passait entre son maître et lui ; le magistrat fut attendri et envoya aussitôt un exempt chez le vieux chevalier de Saint-Louis, pour s'assurer si on lui avait dit la vérité. L'exempt trouva en effet ce malheureux guerrier étendu sur une botte de paille ; il rendit compte au lieutenant-général de police de ce qu'il avait vu : celui-ci en parla au Roi, qui accorda une pension à l'officier, et une au vertueux domestique.

— FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE. —

Paris, imprimerie de DECOURCHANT, rue d'Erfarth, 1.

une conscience irréprochable; il lui demanda
comme une grâce de vouloir bien l'entendre en
particulier, avant un vote important à lui com-
munique. Le magistrat y consent.
« Je ne doute point, lui dit ce brave homme
« homme, que vous ne m'accordiez votre protec-
« tion, lorsque je vous aurai fait part du motif de
« ma conduite. » Il l'entraîna alors de tout ce
« qu'il put, et se mit à lui, le magis-
« trat lui attendit et eut pour lui un exam-
« ple de sagesse et de bonté de saint Louis, pour sa-
« voir si on lui avait dit la vérité. Il eut beau-
« coup de peine à lui faire entendre qu'il n'y avait
« rien de tout cela; il le lui fit comprendre au lieu de
« lui en faire de la peine de ce qu'il avait vu; ce-
« la lui fit et une fois, et une fois, et une fois.



— FIN DE LA PREMIERE PARTIE —